

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 2025-09-06

Objet de la Délibération :

**Suppression du SIRET de la
caisse des écoles auprès de
l'INSEE**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Éric RIPPERT qui donne
procuration à Alice PRUD'HOMME

1 absent non représenté : Florent LONGIS

13 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Carine QUILICI, Serge
THIVOLLE, François ROTH, Sandrine
REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle
DISDIER, Christine LAZARINI, Alice
PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Carole
ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :
11 SEPTEMBRE 2025**

Secrétaire de séance : Carine QUILICI

- *Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,
- *Vu* l'article 212-10 du Code de l'Éducation Nationale autorisant la dissolution de la Caisse des Écoles lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses et de recettes pendant plus de trois ans,
- *Vu* l'article 23 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel qui a modifié l'article L.212-10 du code de l'éducation et la circulation du 14 février 2002 relative à la dissolution des caisses des écoles,
- *Considérant* que les activités de la Caisse des Écoles ont été reprises par la commune,
- *Considérant* qu'il n'y a plus de vote du budget pour la Caisse des Écoles,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la dissolution de la Caisse des Écoles, dont la clôture est prévue le 30/09/2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- Approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire,
- Décident la dissolution de la Caisse des Écoles le 30/09/2025. Les dépenses et les recettes seront imputées au budget communal,
- Autorisent Monsieur le Maire à exécuter la présente décision.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 18 SEPTEMBRE 2025

Le Maire,
Alain SANCHEZ